



LA LETTRE

du collectif citoyen de Congénies
pour l'accueil des réfugiés

Nov. Déc. 2017
Numéro 8

MINEURS MIGRANTS, UN CHEMIN SEMÉ D'EMBÛCHES

Le nombre de migrants mineurs pris en charge par l'aide à l'enfance devrait passer de 13 000 fin 2016 à 25 000 d'ici à la fin 2017.

Plusieurs conseils départementaux tirent la sonnette d'alarme : le phénomène des migrants de moins de 18 ans non accompagnés de leur famille est en train de changer complètement d'échelle.

Alors que la route migratoire via la Grèce s'est beaucoup réduite depuis l'accord avec la Turquie de mars 2016, le flux des arrivées via l'Italie, puis, potentiellement la France quelques mois plus tard, croît d'autant plus. Or parmi ces migrants arrivés en Italie, « il y a un nombre important de mineurs qui semblent vouloir venir en France soit pour y rester, soit pour aller en Grande-Bretagne », observe Corinne Torre, chargée de mission à Médecins sans frontières (MSF) et de retour de Vintimille, à la frontière franco-italienne.

Un nombre croissant se présente aux services départementaux pour se faire reconnaître comme mineurs isolés. Car, conformément à la loi, les migrants mineurs ne sont pas soumis aux règles de séjour des étrangers. Comme tout enfant en situation de danger, ils relèvent de la protection de l'enfance, qui incombe aux départements, lesquels ont la responsabilité d'évaluer leur situation, puis d'héberger ceux qui sont reconnus comme mineurs (1).

Mais le système craque de toutes parts. Dans l'Isère, « jusqu'en 2015, nous avons eu à peu près 150 mineurs isolés qui sont arrivés. En 2016, c'était 723, et en 2017, compte tenu du flux, nous en attendons 1 400 », note Frédérique Puissat, vice-présidente du conseil départemental de l'Isère, en charge du dossier.

À Paris, note Dominique Versini, l'adjointe chargée de la protection de l'enfance, « nous avons fait 2000 évaluations en 2016, et en 2017 cela va probablement être 5 000 ». En Seine-Saint-Denis, 450 jeunes étaient pris en charge en 2015, contre 900 actuellement. Et bien qu'une clé de répartition soit censée redistribuer les migrants reconnus comme mineurs sur le territoire en fonction du nombre d'enfants déjà pris en charge par chaque département, « tous les départements sont aujourd'hui concernés et voient leurs capacités d'accueil saturées », selon le rapport sénatorial. Avec de nombreuses conséquences.

Mais ce n'est pas le seul problème. Selon les statistiques nationales, seuls 40 % des jeunes migrants sont reconnus comme mineurs. Ce qui veut dire que « **des milliers de très jeunes migrants, déboutés de la reconnaissance de minorité, se retrouvent sans protection, c'est-à-dire sans logement, sans nourriture et à la merci de tous les trafics** », précise Corinne Torre, de MSF.

Auxquels s'ajoutent les mineurs devenus majeurs, qui, eux non plus, ne sont plus protégés.

Source : « Médecins sans frontières. Octobre 2017 »

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE...

Le gouvernement a annoncé le 12 juillet un plan sur les migrations. Un texte orienté vers l'avenir qui n'apporte pas de réponses aux situations de Calais, Grande-Synthe, Paris ou des Alpes-Maritimes, où les migrants vivent dans des conditions indignes.

Baptisé « **garantir le droit d'asile, mieux maîtriser les flux migratoires** », le programme s'intéresse peu à la survie de ces populations qui ont traversé la Méditerranée au péril de leur vie et ont souvent du mal à déposer leur demande d'asile en France.

Quant à l'ouverture de centres humanitaires, mesure très attendue par toutes les associations, le ministre de la cohésion des territoires a rappelé qu'« on ne va pas reconstituer des camps, ce sont des structures qui ne génèrent que des problèmes ». Il complétait en cela les propos du premier ministre, qui avait simplement dit n'avoir « pas de solutions immédiates » pour les migrants, qui étaient déjà 550 autour du camp de la Chapelle quatre jours après la dernière évacuation, 600 à Calais et 350 à Dunkerque. Une situation difficile.

En fait, tout le plan du gouvernement est basé sur une politique de « **dissuasion migratoire** » à court terme avec la mise en place d'une « **politique d'éloignement crédible** », grâce à un resserrement des délais de la demande d'asile, empêchant de s'installer vraiment, et toute une série de mesures coercitives. Mille places de rétention doivent être créées avant la fin de 2017 pour assigner à résidence les migrants qui ont laissé leurs empreintes dans un autre pays d'Europe avant d'entrer en France et les déboutés du droit d'asile recevront directement une obligation de quitter le territoire à l'annonce qu'ils ne seront pas réfugiés.

Pour contrebalancer ces mesures, le gouvernement a aussi rappelé son souhait d'améliorer le traitement des demandeurs d'asile toujours plus nombreux. L'OFPPA qui a reçu 86 000 demandes en 2016, table sur 110 000 en 2017. Quant à l'intégration, on est là encore aux antipodes d'un projet ambitieux. « Mieux maîtriser les flux migratoires » passe par un « **renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne** », et un travail sur la « **stabilisation des Etats** », pour Edouard Philippe, dont l'idée première est bien d'empêcher les demandeurs d'asile d'arriver.

D'après le Monde (juillet)

POURQUOI FAIRE SIMPLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ !

Dans tous les départements, il y a des CAO, centres d'Accueil et d'Orientalisation. Pour compléter la carte des CAO, destinés au premier accueil, il faut savoir que d'autres structures existent :

- le programme d'accueil et d'hébergement de demandeurs d'asile (Prahda — en grande partie des places dans d'anciens hôtels Formule 1, rachetés au groupe Accor, qui viennent compléter les CAO) ;
- les dispositifs nationaux des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et des centres AT-SA (accueil temporaire - service de l'asile) ;
- l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), un dispositif régional très développé en Auvergne-Rhône-Alpes et dans le Grand Est ;
- les centres provisoires d'hébergement (CPH), qui accueillent des bénéficiaires de la protection internationale.

Vous y comprenez quelque chose ?

DANS LE GARD... ET À CÔTÉ !

Calvisson

La situation s'éclaircit. La famille syrienne a enfin reçu les papiers attendus depuis des mois : actes d'état civil pour les enfants, livret de famille. Le RSA est enfin versé ainsi que l'APL et les allocations familiales. La mère de famille qui bénéficie à ce jour de la protection subsidiaire, s'est rendue à la CNDA le 6 novembre pour tenter d'obtenir le statut de réfugié.

Chamborigaud

Le collectif et la mairie ont pris l'initiative d'une réunion festive en invitant les collectifs « syriens » du Gard et les familles accueillies. Calvisson était représenté. Xavier Hanquart, directeur adjoint de la DDCS du Gard, chargé de la question des réfugiés, en partance pour le département de l'Ardèche, était présent.

Combas

Le rendez-vous à l'OFPPRA s'est déroulé fin octobre. La santé du père de famille nécessite des traitements réguliers à Montpellier. Comme il s'agit d'une famille arrivée dans le cadre des « corridors humanitaires », l'accueil à Combas a fait l'objet d'une présentation sur France 2, le 12 novembre.

Congénies-Sommières

Un collectif se met en place à Sommières pour « suivre » la famille accueillie au presbytère. Son but principal : trouver un logement plus définitif le plus vite possible.

Congénies

Le collectif a organisé le 14 novembre une réunion-débat interne pour faire le point sur la situation actuelle et pour penser l'avenir. On peut demander le dossier au secrétariat.

La Grande-Motte

La famille syrienne est passée à l'OFPPRA fin octobre pour obtenir si possible le droit d'asile. Les deux grands garçons sont allés suivre un cours dans un institut ad hoc à Montpellier du 1^{er} sept au 10 octobre. Ils devraient pouvoir être inscrits en FLE à la fac des lettres le 1^{er} janvier jusqu'à fin juin pour intégrer, en septembre 2018, les formations d'architecture et d'informatique qu'ils avaient commencées en Syrie.

La jeune fille a intégré une classe « spéciale pour étranger » dans un lycée à Montpellier. Pour les parents, l'apprentissage du français semble plus difficile.

St Laurent d'Aigouze

Arrivée en France en 2014, une famille irakienne (un père et ses deux enfants) est accueillie dans le village.

MIEUX CONNAÎTRE LA CIMADE

Créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées par la guerre et ensuite aux « indésirables » internés dans les camps, la Cimade poursuit depuis 70 ans une même mission : protéger les hommes et les femmes déracinés qui ont un jour quitté leur pays pour échapper à la violence ou à l'extrême pauvreté, dans l'espoir de trouver en France une vie meilleure. Elle se définit aujourd'hui comme une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Mais la Cimade se bat aussi pour construire davantage de solidarités entre les peuples, pour faire naître un autre regard sur les migrants, encore trop diabolisés et stigmatisés dans nos sociétés, et pour favoriser une autre politique d'immigration, juste et responsable.

Accompagner les migrants et défendre leurs droits.

Chaque année, la Cimade accueille dans ses permanences des dizaines de milliers de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, et accompagne individuellement une grande partie d'entre eux : assistance humaine et sociale, suivi dans leurs démarches administratives, formation au français, défense de leurs droits devant les autorités. Elle héberge également près de 200 réfugiés et demandeurs d'asile dans ses centres de Massy et de Béziers.

Agir auprès des étrangers enfermés.

La Cimade est présente dans de nombreux centres de rétention administrative pour aider les personnes enfermées à faire appliquer leurs droits. Elle est également présente par l'intermédiaire d'un important réseau de bénévoles, dans de nombreux établissements pénitentiaires. Ces actions dans des lieux d'enfermement lui permettent de témoigner d'une réalité peu connue de l'opinion.

Construire des solidarités internationales.

La Cimade apporte son soutien à des associations partenaires dans les pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits des migrants dans les pays de transit, à l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées, à la valorisation des migrants comme acteurs du développement et à la construction de la Paix. Elle donne aujourd'hui priorité au travail de renforcement des sociétés civiles, condition essentielle à un développement fondé sur les droits humains.

Témoigner, informer et mobiliser.

La Cimade se doit de témoigner des réalités vécues par tous les exilés, victimes de pratiques en constant durcissement. A travers ses travaux d'analyse et sa revue Causes communes, elle rend compte régulièrement de ses observations et construit des propositions pour changer les perspectives de la politique d'immigration. Elle intervient auprès des décideurs par des actions de plaidoyer et s'efforce d'informer et de sensibiliser l'opinion publique sur les réalités migratoires.

Pour en savoir plus : www.lacimade.org

NOUS CONTACTER Nello Chauvetière : 04 66 80 74 15 / Brigitte Deschamps 06 85 12 52 51 Adresse postale : Mairie - La Bourse - 30111 CONGÉNIES
SOUTENIR NOTRE ACTION

Vous pouvez rejoindre le collectif en adhérant à l'association (cotisation annuelle 20 €) ou apporter votre soutien à l'une de nos actions. Vous souhaitez être informé de nos démarches, recevoir cette lettre, envoyez-nous votre adresse mail à refugies.congenies@free.fr

Retrouvez-nous sur le site internet www.accueil-refugies-congenies.fr

POUR NOUS AIDER : Chèque à l'ordre de : collectif congénies réfugiés Virement IBAN FR68 2004 1010 0913 8945 7A03 088
